

**SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT ET DE PROMOTION
DE LA TECHNOPOLE DE L'AGGLOMÉRATION MANCELLE**

COMITE SYNDICAL
Séance du 27 janvier 2022

PRESENTATION DE LA DELIBERATION n°2022-01

Rapporteur : Mme la Présidente

OBJET : Installation de nouveaux délégués au Comité Syndical

L'article 6 des statuts du Syndicat fixe le nombre de représentants des organismes au Comité Syndical à 20, répartis de la manière suivante :

- 10 pour Le Mans Métropole – communauté urbaine
- 4 pour la Région des Pays de la Loire
- 4 pour le Département de la Sarthe
- 2 pour la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mans et de la Sarthe

A la suite des élections des nouveaux représentants aux assemblées des chambres de commerces et d'industrie qui se sont tenues du 27 octobre au 9 novembre 2021, l'assemblée de la CCI Le Mans Sarthe a désigné les délégués qui la représenteront dorénavant au Comité Syndical :

REPRESENTANTS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LE MANS SARTHE :

M.ALLETON

M. ESCOLANO

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'installation de ces nouveaux membres, et de donner acte à la nouvelle composition du Comité Syndical :

REPRESENTANTS DE LE MANS METROPOLE :

Mme LAGARDE

M. PARIS

M. GOUFFE

M. LEBOUCHER

Mme MOISY

M. MARCHAND

M. MARIETTE

Mme FLEURY

Mme CHARTON

Mme HEULOT

REPRESENTANTS DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE :

Mme BEAUCHEF

M. CATANZARO

M. REVEAU

Mme TAFFOREAU-HARDY

REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE :

Titulaires :

M. LE MENER

M. SASSO

M. DEMAZIERES

Mme RIVRON

Suppléants :

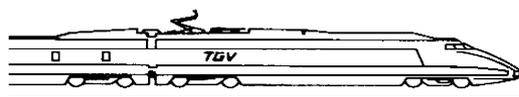
M. CHEVALLIER

M. FRANCO

REPRESENTANTS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MANS ET DE LA SARTHE :

M.ALLETON

M ESCOLANO



Extrait du Registre des Délibérations

du Comité Syndical

====

SEANCE du jeudi 27 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le jeudi 27 janvier à 9 heures, les membres du Comité Syndical, sur convocation et ordre du jour adressés par voie électronique sécurisée et affichés le vendredi 21 janvier 2022 par Mme Fabienne LAGARDE, Présidente en exercice, se sont réunis salle de Le Mans Innovation, 57 Boulevard Demorieux au Mans, sous la présidence de Mme Fabienne LAGARDE.

Conformément aux dispositions de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, article 10, V, modifiant pour la période courant de la promulgation de ladite loi au 31 juillet 2022 l'article 11 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid, la réunion du Comité Syndical s'est tenue par visioconférence. Le quorum fixé à 1/3 des membres est apprécié en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également ceux présents à distance. Un même élu peut être porteur de 2 pouvoirs.

Sont présents :

Fabienne LAGARDE – Anne BEAUCHEF (visio) - Laurent PARIS (visio) - Véronique RIVRON (visio) - Patricia CHARTON (visio) - Damienne FLEURY (visio) - Sophie MOISY (visio) - Christine TAFFOREAU-HARDY (visio).

Absents et excusés :

Dominique LE MENER – Christophe ALLETON - Jean-Luc CATANZARO – Patrick DEMAZIERES – Frédéric ESCOLANO - Jacques GOUFFE - Carole HEULOT - Patrice LEMOUCHER - Jacky MARCHAND - Pascal MARIETTE - Didier REVEAU - Olivier SASSO.

Procurations :

Mme Anne BEAUCHEF remplit les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 4 novembre 2021 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance (signature de Mme La Présidente pour les élus présents à distance).

Le décompte des voix sur chaque question soumise au vote du Comité Syndical a été effectué conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat modifié par arrêté préfectoral du 14 août 2018.